

DIRECTION DES SPORTS  
Sous-direction de la vie fédérale et du haut niveau  
Bureau chargé du sport de haut niveau

Commission nationale du  
sport de haut niveau  
(CNSHN)

**CONDITIONS A REMPLIR POUR OBTENIR  
LA RECONNAISSANCE DU CARACTERE DE HAUT NIVEAU D'UNE DISCIPLINE  
(Olympiade 2008 - 2012)**

**PRINCIPES GENERAUX**

**Pour toutes les disciplines**

- ① Les disciplines ayant des épreuves olympiques sont automatiquement reconnues
- ② Les disciplines ayant des épreuves paralympiques et disposant d'une équipe de France\* sont automatiquement reconnues
- ③ La reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline, le cas échéant d'une ou plusieurs de ses spécialités voire épreuves, est accordée, sans distinction de sexe, pour la durée d'une olympiade
- ④ Lors d'une demande de renouvellement, la discipline reconnue de haut niveau ne respectant plus les critères en vigueur pourra bénéficier d'une période d'une année à compter de la date de décision au terme de laquelle sa situation sera réexaminée
- ⑤ La reconnaissance n'implique aucune automaticité dans l'attribution de moyens par l'Etat

**Pour les disciplines non olympiques ou non paralympiques  
- Demande fédérale obligatoire et instruction par une commission sur dossier -**

- ⑥ La reconnaissance sur critères revient à constater le caractère de haut niveau effectif d'une discipline excluant toute reconnaissance anticipée à titre d'encouragement
- ⑦ Toutes les disciplines non olympiques ayant des épreuves aux Jeux mondiaux IWGA et respectant les conditions obligatoires édictées ci-dessous (critères A) sont reconnues. Celles qui ne répondraient pas à l'un des critères A, se verront appliquer les conditions obligatoires B-1 puis les critères B-2.
- ⑧ Toutes les autres disciplines non olympiques seront soumises aux conditions obligatoires B-1 puis aux critères B-2

\* Il convient de ne retenir que les disciplines paralympiques qui font l'objet d'une structuration et d'une préparation dans la perspective d'assurer une représentation nationale lors des Jeux paralympiques.

**Lexique pour les 3 tableaux :**

**IWGA** = International world games association / **AGFIS** = association générale des fédérations internationales sportives / **CIO** = Comité international olympique  
**F** = secteur féminin / **H** = secteur masculin / **EPI** = équipements de protection individuelle des pratiquants  
**CTS** = cadres techniques sportif / **DTN** = directeur technique national / **EN** = entraîneur national / **CTN** = conseiller technique national...

**Surface médiatique** = toutes données se rapportant à la médiatisation de la discipline : audiences TV ou temps d'antenne sur les principales chaînes diffusant du sport (TF1, France 2 et 3, Canal+, M6 Eurosport et sport+) . Les presses écrite et parlée voire multimédia pourraient également faire l'objet de données chiffrées ou de précisions. Données nationales et internationales si possible.

**Poids économique** = toutes données se rapportant à l'économie générée par la discipline : flux financiers, chiffres d'affaires, nombre d'équipementiers au sens large concernés, retombées estimées dans les domaines de l'emploi sportif, l'événementiel, l'hôtellerie-restauration induits,... Données nationales et internationales si possible.

CONDITIONS OBLIGATOIRES CUMULATIVES	
CRITERES A (discipline non olympique aux Jeux Mondiaux IWGA)	CRITERES B-1 (autres disciplines non olympiques)
① Les spécialités et épreuves de la discipline doivent être clairement définies	①
② Le ministère chargé des sports doit avoir accordé une délégation pour la discipline à la fédération nationale (FN) demandeuse	②
③ La FN demandeuse doit être affiliée et se référer à une et une seule fédération internationale (FI)* reconnue du CIO pour la discipline considérée	La FN demandeuse doit être affiliée et se référer à une et une seule fédération internationale (FI)* pour la discipline considérée ③
④ <u>Disciplines d'été</u> (seules présentes aux J.M.) : 60 FN de 4 continents au moins affiliées à la FI*	
⑤ La FN demandeuse doit être affiliée au CNOSF	④
⑥ La FN demandeuse doit fournir les réglementations techniques internationale et nationale officielles en vigueur précisant notamment la typologie et les règles régissant les compétitions	⑤
⑦ La FN demandeuse doit fournir les 2 derniers calendriers de compétitions international et national. Elle doit fournir le calendrier prévisionnel des principales échéances de l'olympiade considérée.	⑥
⑧ Une compétition mondiale de référence (CMR) doit être organisée par la FI au moins tous les 2 ans. A défaut, une compétition internationale de référence (CIR)** ou un classement mondial** pourrait être pris en compte.	⑦
⑨ 4 continents et 25 pays, au moins, doivent être représentés à la CMR (y compris les phases qualificatives si cela se justifie) ou, à défaut, à une compétition internationale ou au classement mondial visés au critère précédent	
⑩ L'équipe de France senior A, féminine ou masculine, doit se classer parmi les 8 meilleures à la CMR lors d'au moins une des 2 dernières éditions ou, à défaut, à une compétition internationale ou au classement mondial visés aux critères précédents	

\* Toutefois en cas d'existence de 2 fédérations internationales différentes, l'une gérant le secteur professionnel et l'autre le secteur non professionnel, il est admis que la FN soit affiliée aux deux. Leur coordonnées complètes doivent être fournies.

Il est également admis que le nombre de fédérations nationales (FN) membres de la FI pris en compte ne doit pas intégrer de membres qui ne seraient ni des fédérations ou organismes nationaux (1 seule par pays) ni des membres permanents. La liste par pays doit être fournie.

Enfin, lorsque la fédération internationale est multidisciplinaire, il est demandé de prendre en compte la liste des fédérations ou organismes nationaux membres (1 par pays) ayant une pratique effective de la discipline considérée.

\*\* La CIR (intercontinentale voire continentale), comme la CMR, doit permettre d'évaluer le niveau de concurrence internationale tout d'abord d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif. La prise en compte d'une et une seule CMR ou CIR sera privilégiée. Il sera utile de savoir si l'inscription à cette compétition est ouverte ou, au contraire, conditionnée par des sélections nationales. Enfin, il pourra également s'avérer utile de savoir si des phases qualificatives ont précédé la compétition considérée et de connaître la liste des pays participants.

A défaut, un classement mondial des nations pourrait convenir sous réserve d'une validation préalable prenant en compte ses modalités de calcul.

## CRITERES B-2

(disciplines non olympiques n'ayant pu répondre aux critères A mais répondant aux critères B-1)

### ELEMENTS SYTEMATIQUEMENT ANALYSES

**INTERNATIONAL : organisation et structuration sportives actuelles de la discipline**

**Existe-t-il un secteur professionnel F/H ?**

Comment est-il organisé ? Quel système de compétitions ?

Analyse des performances et classements mondiaux.

"Poids économique" et "Surface médiatique" de la discipline

**Secteur non professionnel (à analyser en priorité)**

Nombre de FN affiliées à la FI ayant une pratique structurée de la discipline (repère : 60 pour les disciplines d'été ou 40 pour les disciplines d'hiver de 3 continents). Reconnaissance du CIO ou de l'AGFIS.

Structuration compétitive mondiale et continentale. Ancienneté du système international de compétition (ex. : épreuves aux J.O. par le passé). Analyse des performances et classements mondiaux F/H.

Rôle de la France dans le développement international de cette discipline

Nombre de pays et continents représentés à la CMR (y compris les phases qualificatives si cela se justifie) ou, à défaut, à une compétition internationale ou un classement mondial de référence (repères : 25 pour les disc. d'été ou 15 pour les disc. d'hiver de 3 continents)

Réglementations : règles techniques de sécurité dont EPI et règles médicales et antidopages

### ELEMENTS SYTEMATIQUEMENT ANALYSES

**NATIONAL : organisation et structuration sportives actuelles de la discipline**

**Existe-t-il un secteur professionnel F/H ?**

Comment est-il organisé ? Quel système de compétitions ? Analyse des performances et classements. Préciser les liens entre ce secteur et la DTN de la fédération dans le domaine du haut niveau.

"Poids économique" et "Surface médiatique" de la discipline

**Secteur non professionnel (\* items à analyser en priorité)**

Pendant l'olympiade passée (bilan) :

Forces et faiblesses de la France F/H. Objectifs fixés et résultats obtenus par les différentes équipes de France F/H à partir des juniors. Eventuelles actions de communication associées.

\* Pour l'olympiade considérée (perspectives) :

Présentation de la stratégie et des objectifs fédéraux en matière de haut niveau.

Préciser notamment les attentes fédérales vis à vis de cette reconnaissance.

\* Structuration territoriale. Hiérarchie des structures d'entraînement du local au national. Partenariats et conventionnement.

\* Organigramme fonctionnel détaillé de la direction technique nationale identifiant DTN - EN - CTN, autres entraîneurs, responsables du suivi des sportifs et autres cadres concernés par le haut niveau. Eventuel effectif de CTS placé auprès de la fédération demandeuse. Principes de management.

\* Description du dispositif de formation des entraîneurs et cadres du haut niveau

\* Collectifs : Effectifs F/H des différents collectifs concernés par le HN à partir des Juniors

\* Calendriers des stages et compétitions des 2 dernières années des différents collectifs

\* Description du dispositif de sélection des équipes de France

\* Modalités de suivi des sportifs des collectifs (sportif, social, scolaire et médical). Conventionnement.

\* Réglementations : règles techniques de sécurité dont EPI et règles médicales et antidopages

\* Budgets détaillés (analytiques) du secteur haut niveau des 2 derniers exercices

\* Description du dispositif de détection fédéral

"Intelligence sportive" : éventuels dispositifs de veille, études et projets de recherche haut niveau

Modalités d'évaluation (indicateurs) et de régulation du système du haut niveau

Nombre de licences et de compétiteurs recensés (si possible par sexe et catégories d'âge)

Quelles sont les éventuelles "transversalités" interdisciplinaires au sein de la fédération ?

Autres éléments à l'appréciation de la fédération demandeuse